

**MENSCHEN.  
PEOPLE.  
ÊTRES HUMAINS.  
BONN.**

## Que fait le Conseil d'intégration de Bonn ?

Französisch



**INTEGRATIONSRAT**  
der Bundesstadt Bonn

## **Le Conseil d'intégration de la ville de Bonn**

- défend les intérêts des migrants de la ville de Bonn sur les scènes politique, administrative et publique, en vertu de l'article 27 du Gemeindeordnung NRW [Règlement communal du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie].
- traite des questions diverses et variées autour de la thématique de l'intégration à Bonn, telles que l'éducation, l'anti-discrimination, le multilinguisme, l'ouverture interculturelle de l'administration et bien plus encore.
- aide les organisations autonomes de migrants sur le plan financier et élabore des idées pour une meilleure intégration dans une ville aux multiples visages.

## **Composition du Conseil d'intégration**

- Le Conseil d'intégration se compose de 27 membres bénévoles. Deux tiers (18 personnes) sont des membres directement élus, et un tiers (9 personnes) sont des conseillers communaux.
- Le président est élu parmi les membres du Conseil d'intégration. Le nombre de vice-présidents est fixé à deux.
- Le Conseil d'intégration est réélu tous les cinq ans, le jour des élections municipales. Les prochaines élections auront lieu le 14 septembre 2025.

## **Qui peut voter ?**

- Peut voter toute personne qui n'est pas allemande au sens de l'article 116, paragraphe 1, de la Grundgesetz [Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne],
- possède une nationalité étrangère,
- a reçu la nationalité allemande par naturalisation, ou
- a 16 ans révolus,
- séjourne depuis au moins un an sur le territoire allemand en toute légalité, et
- réside à Bonn depuis au moins le 29 août 2025.
- Peut également voter toute personne qui a acquis la nationalité allemande par le droit du sol en tant qu'enfant de parents étrangers. Les personnes relevant de cette catégorie doivent systématiquement

ment veiller à s'inscrire sur les listes électorales pour l'élection du Conseil d'intégration en déposant une demande à cet effet, car même si elles sont nées de parents étrangers, elles sont enregistrées comme étant de nationalité allemande en raison de leur naissance sur le territoire.

- Les personnes naturalisées ayant emménagé à Bonn doivent également veiller à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales pour l'élection du Conseil d'intégration, sachant qu'elles sont enregistrées comme étant de nationalité allemande lors de leur emménagement à Bonn, leur naturalisation antérieure n'étant pas automatiquement reconnue.
- **Ne peuvent pas voter : les membres du corps diplomatique et consulaire, les membres de leurs familles et leurs employés de maison ; les agents consulaires élus ; les demandeurs d'asile en pleine procédure de reconnaissance.**

### Qui peut être élu ?

- Les candidats peuvent être des résidents allemands et non allemands, âgés d'au moins 18 ans, qui vivent en Allemagne depuis au moins un an et qui sont enregistrés comme ayant leur résidence principale dans la ville concernée depuis trois mois.
- Ils ou elles doivent disposer du droit d'éligibilité au sens de la Wahlgesetz [Loi électorale allemande], autrement dit : pouvoir être élus.
- Les candidatures peuvent être présentées sous forme de liste ou à titre individuel et doivent être soutenues devant un certain nombre de personnes disposant du droit de vote. Peuvent être élus des suppléants personnels des membres des listes et des candidats individuels.

### Comment l'élection se déroule-t-elle ?

- Le bureau de vote personnel est indiqué sur la carte électorale qui sera envoyée par voie postale avant le 24 août 2025.
- Le 14 septembre 2025, vous pourrez vous présenter à votre bureau de vote personnel entre 8h00 et 18h00. Vous devrez être muni de votre carte électorale et de votre passeport. En cas de perte de votre

carte électorale, vous pourrez également voter sur présentation de votre passeport, à condition que votre nom figure sur la liste électorale.

- Par ailleurs, vous avez également la possibilité de voter par correspondance. Vous pourrez demander les documents nécessaires à cet effet dès réception de votre carte électorale.

## Contact

### Bureau du Conseil d'intégration de la ville de Bonn

Téléphone : +49 (0) 228 – 77 26 94

E-mail : [integrationsrat@bonn.de](mailto:integrationsrat@bonn.de)

[www.integration-in-bonn.de](http://www.integration-in-bonn.de)

[www.facebook.com/integrationsratStadtBonn](https://www.facebook.com/integrationsratStadtBonn)

### Plus d'informations :

[www.integration-in-bonn.de/integrationsrat.html](http://www.integration-in-bonn.de/integrationsrat.html)



**INTEGRATIONS RAT**  
der Bundesstadt Bonn

Ville de Bonn

Services aux citoyens / Bureau des élections

Téléphone : +49 (0) 228 – 77 22 55

E-mail : [wahlen@bonn.de](mailto:wahlen@bonn.de)